

Sujet : [INTERNET] Lettre à l'attention de l'enquête publique tenu à Sergines pour le projet de Mr BOURDON Eric

De : Edwige JACQUET ·

Date : 05/05/2022 21:36

Pour : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Bonjour,

veuillez trouver en pièce jointe la lettre de l'association "Sergines à contre vent", destiné à l'enquête publique tenu à Sergines, et par la préfecture de l'Yonne, du 02 au 30 mai 2022, concernant l'EARL de Mr BOURDON Eric à Sergines et son projet d'élevage de 39600 poulets de chair.

Bien cordialement

Edwige JACQUET

Présidente de l'association SACV

— Pièces jointes : —

lettre au préfet contre le poulailler géant..docx

30 octets

Sergines, le 04 Mai 2022

Objet : avis sur la consultation public sur l'EARL de Mr Bourdon Eric à Sergines

Monsieur le Préfet

Nous vous prions, de reconsidérer le dossier du poulailler géant de Mr Bourdon Eric, à Sergines. Nous sommes attachés à l'agriculture paysanne et soutenons des fermes à taille humaine, en lien avec le territoire et créatrices d'emplois.

Hors le projet proposé par Mr Eric Bourdon, comporte des nuisances multiples pour l'environnement, pour l'attractivité du territoire, pour la qualité de vie des habitants et pour l'économie agricole locale. De plus ce poulailler industriel entre en contradiction avec une agriculture respectueuse de la cause animale, des paysages et de l'environnement.

Dans ce contexte, un poulailler de cette envergure entraînera des nuisances pour les habitants comme pour les visiteurs : bruit, odeur, forte concentration de mouches, passages fréquents de camions pour la ramasse et la livraison de l'aliment. Mais plus grave, il comporte des risques sanitaires et environnementaux qu'il faut prendre en considération : dissémination des insecticides contre les mouches dans l'environnement, avec un impact sur le taux de mortalité des abeilles, pollution des eaux de surface et de la nappe phréatique par l'accumulation des fientes et rejet de poussières chargées en pathogènes dans l'atmosphère. Par ailleurs, la concentration des animaux et la multiplication des flux générés par ces élevages intensifs augmentent les risques d'épidémies telles que la grippe aviaire et contaminations aux salmonelles de triste mémoire. Car c'est bien d'un « élevage en batterie » dont il est question. Dans les faits, 39 600 poulets de chair seront confinés à l'intérieur d'un bâtiment de 177.350m². Ce projet agricole menace donc l'existence des petits élevages locaux sur le plan sanitaire, en plus de la concurrence économique qu'il exercera à leur encontre.

Une exploitation de 39 600 poules prend la place d'environ 13 fermes de 3 000 poules !

Aujourd'hui, les consommateurs, en quête de qualité et soucieux des conditions de vie des animaux, soutiennent massivement la politique actuelle de relocalisation de l'agriculture alors que ce cheptel sera nourri majoritairement de produits d'importation.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît indispensable de reconsidérer ce projet de poulailler industriel et d'en étudier plus sérieusement les impacts. Les externalités négatives sont telles, pour le territoire, qu'il nous semble inconcevable de voir un tel projet voir le jour.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre désaccord avec ce projet.

Recevez, Monsieur le Préfet, les salutations distinguées de l'association « Sergines à contre vent. »